



CELLULE DATA STEWARDSHIP RAPPORT ENTRETIENS CHERCHEUR·EUSES DOMAINES DESIGN ET ARTS VISUELS MUSIQUE ET ARTS DE LA SCÈNE

Grégory Rauber, Data steward – Octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION.....	1
II. PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES DONNÉES.....	2
III. BESOINS ET SOLUTIONS	12
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	13
ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE	18

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de ses missions, la [Cellule Data Stewardship](#) de la HES-SO met en lumière les enjeux relatifs à l'Open Research Data (ORD) dans les différents domaines et souligne les défis de sa mise en œuvre en fonction des spécificités disciplinaires et des données considérées. Afin d'instaurer un dialogue ouvert, de recueillir des expériences et de sensibiliser la communauté scientifique sur la gestion des données, le [data steward](#) des deux domaines artistiques DAV et MAS, a mené seize entretiens semi-dirigés avec des chercheur·euses, entre août 2023 et avril 2024. Le questionnaire utilisé est joint dans l'annexe 1.

En outre, une après-midi de discussions avec des chercheur·euses en art de la HES-SO et d'autres écoles a été organisée le 16 mai 2024 : [Open research data: pratiques et défis pour les domaines artistiques](#)¹. Cet évènement a permis de présenter des initiatives actuellement menées ailleurs en Suisse en vue de fournir des lignes directrices : [Critical FAIRness](#) d'une part, dirigé par Lucie Kolb et Patrizia Munforte (HGK-FHNW), dont les résultats seront communiqués à la fin de l'année 2024. [Open Science for Arts, Design and Music \(OS-ADM\)](#) d'autre part, dirigé par Iolanda Pensa (SUPSI), dont la première version des guidelines est disponible [via ce lien](#).

Le présent rapport expose dans un premier temps une synthèse thématique des principaux éléments recueillis lors des entretiens² avec les seize chercheur·euses des domaines artistiques. Dans un second temps, des recommandations sont formulées. Les problématiques et les besoins soulevés se recoupent la plupart du temps entre les domaines DAV et MAS,

¹ Présentations et compte-rendu disponibles sur [Zenodo](#).

² Les entretiens se sont déroulés en présentiel ou par Teams et ont duré entre 45 minutes et 1h30. Ils n'ont pas été enregistrés, mais documentés par une prise de notes (les citations ont été reconstituées à partir de ces notes ; il se peut qu'elles ne reflètent pas les formulations exactes employées par les personnes interrogées).





justifiant qu'un rapport unique soit rédigé. Aux entretiens avec les chercheur·euses, nous joignons ponctuellement des problématiques identifiées lors de rencontres avec d'autres parties-prenantes de la recherche (responsables et adjoint·es de recherche, bibliothécaires), ainsi que des réflexions partagées lors de la demi-journée de discussion du 16 mai 2024.

Ce document vise à nourrir les réflexions internes en vue de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action ORD de la HES-SO et peut également servir de support pour alimenter d'autres processus de planification stratégique au sein des Hautes écoles et/ou du domaine.

II. PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES DONNÉES

Entretiens DAV

	Nom de l'institution	Type de recherche	Date d'entretien
Entretien 1	HEAD	Recherche appliquée / création	07.09.2023
Entretien 2	ECAL	Recherche création	13.09.2023
Entretien 3	HEAD	Recherche création	19.09.2023
Entretien 4	EDHEA	Recherche appliquée	03.10.2023
Entretien 5	EDHEA	Recherche fondamentale	03.10.2023
Entretien 6	HE-Arc CR	Recherche appliquée	23.11.2023
Entretien 7	HEAD / Manufacture	Recherche action	06.03.2024
Entretien 8	ECAL	Recherche fondamentale / appliquée	13.03.2024

Entretiens MAS

	Nom de l'institution	Type de recherche	Date d'entretien
Entretien 1	HEM	Recherche fondamentale / appliquée / création	28.08.2023
Entretien 2	HEM	Recherche mixte et interdisciplinaire	05.09.2023
Entretien 3	Manufacture	Recherche fondamentale / création / action	07.09.2023
Entretien 4	Manufacture	Recherche création	18.09.2023
Entretien 5	Manufacture	Recherche création	27.09.2023
Entretien 6	HEM	Recherche fondamentale	28.09.2023
Entretien 7	HEMU	Recherche appliquée	09.11.2023
Entretien 8	Manufacture	Recherche basée sur la pratique	02.04.2024

L'implémentation de l'ORD au sein des communautés scientifiques est au début de son processus, y compris dans les humanités et les arts. Dans les domaines artistiques de la HES-SO, des jeux de données et codes informatiques ont été archivés sur des dépôts de données par des équipes de recherche et plusieurs initiatives ont été lancées au sein des Hautes écoles telles que :

- Créer un modèle de DMP orienté vers la recherche en art (basé sur celui du FNS) et le faire remplir pour chaque projet de recherche validé ;
- Implémenter un protocole de stockage standardisé avec backup des projets en cours, puis un protocole d'archivage ;
- Définir les conditions de l'archivage des données de projets financés sur fonds publics sur un dépôt de données FAIR ;





- Mener des projets pilotes d'archivage sur des dépôts de données ;
- Allouer un pourcentage du cahier des charges d'un·e employé·e à l'ORD.

L'enquête auprès des chercheur·euses a d'abord mis en lumière l'intérêt pour la question de l'ouverture des données de recherche : sur les dix-sept personnes contactées, seize ont répondu favorablement à la demande d'entretien. Une véritable volonté d'ouvrir et de visibiliser les projets de recherche ont été exprimée lors des échanges, autant qu'une confusion sur les enjeux de l'ORD, souvent amalgamés avec les concepts plus généraux de l'Open Access. Dans la plupart des cas, la définition même des données en jeu dans les projets pose question (données collectées, produites, brutes, dérivées, etc.), en particulier lorsqu'elles ne sont pas numériques (objets, œuvres, archives, performances) et / ou issues de recherche-crédation. La tension est également très forte entre le désir de valoriser des données et des résultats sur des sites internet dédiés (mais non-pérennes) et l'injonction d'archiver à long terme des « données brutes » FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) sur des dépôts de données. La pertinence d'ouvrir des données artistiques, déconnectées de leur contexte de production et sans médiation est questionnée. Les aspects juridiques liés à la propriété des données et au droit d'auteur sont centraux et particulièrement complexes lorsque des œuvres sont concernées. Le profil particulier des artistes-enseignant·es-chercheur·euses et la frontière souvent floue entre le travail artistique personnel et la recherche contractuelle sont évoqués à plusieurs reprises. Enfin, l'entraide au sein des écoles entre les chercheur·euses est très régulièrement soulignée (rédaction de DMP ; dépôts FNS ; etc.).

2.1 Définitions

Notion de « données »³

Il est bien plus courant, dans la recherche en sciences humaines et en art, de parler de « sources » ou de « matériaux d'enquête » que de « données ». Les matériaux manipulés dans ces domaines sont souvent hétérogènes et potentiellement difficilement conciliables au sein d'un set unique de données (un même projet peut inclure des sources bibliographiques, des images, des vidéos, des entretiens, du code informatique, des échanges lors de workshops pédagogiques, des artefacts, etc.). C'est le cas notamment pour des questions juridiques (droit d'auteur) et éthiques (données personnelles / sensibles), mais aussi parce que les données collectées / produites peuvent être partielles et ne pas représenter un tout uniforme qui leur garantirait un meilleur potentiel de réutilisation. Cette question se pose notamment lorsque des artefacts non-numériques sont étudiés ; dans quelle mesure est-il nécessaire d'en créer des versions numériques de manière systématique (problématiques du droit d'auteur, de la propriété privée, de la charge de travail supplémentaire, du coût environnemental et financier) ?

³ L'OCDE définit les données comme « [...] des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche ». OCDE, [Principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics](#), 2007, p. 18. Ces principes ont été mis à jour en 2021. La guideline « types de données » de la Communauté Open Science de la HES-SO (COS) énonce quant à elle : « Une donnée est donc toujours une information qui a été produite par une démarche méthodologique impliquant des agents humains et non-humains. Toute discipline scientifique gagne donc à réfléchir sur ses propres modes de production des données afin de ne pas confondre ces dernières avec le réel qu'elles cherchent à saisir ». Laurent Amiotte-Suchet, Groupe de travail Guidelines de la Communauté Open Science HES-SO, [Les types de données](#), 2021, p. 2.





Principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)

Les personnes interrogées sont peut-être familières des principes FAIR. Elles relèvent en outre que l'application de ces principes pose problème lorsqu'un projet de recherche étudie et / ou utilise des plateformes ou logiciels commerciaux et manipule des fichiers au format propriétaire. La décontextualisation des données est également un frein à leur compréhension et à leur réutilisation par d'autres chercheur·euses.

Valorisation VS dépôt de sets de données

La valorisation de la recherche, l'accessibilité et l'ouverture des matériaux et des résultats, sont au centre des préoccupations des personnes interrogées. Pour ce faire, de nombreux sites internet sont créés. S'ils permettent de communiquer autour d'un projet dans son ensemble, d'apporter une médiation et de valoriser les matériaux au sein d'un écosystème épistémologique cohérent, leur coût de maintenance et la viabilité d'infrastructures commerciales les rend rarement pérennes.

A l'inverse, les dépôts de données permettent une préservation à long terme, mais, au-delà d'une documentation structurée, les matériaux sont déconnectés de l'environnement narratif et contextuel dans lequel ils ont été créés et qui leur donne du sens. De plus, rares sont les dépôts où une navigation fluide est possible au sein des données, ce qui représente un frein supplémentaire lorsque ces dernières ont une forte dimension visuelle.

Pour assurer la pérennité des sites internet développés dans le cadre de projets, il est important qu'ils soient hébergés par la Haute école. Concernant les sets de données, il est important qu'ils soient accompagnés par de riches métadonnées, par exemple un README file donnant les informations contextuelles nécessaires à la bonne compréhension des données. Enfin, valorisation et dépôt de données brutes peuvent aller de pair et se compléter à travers une mise en réseau vertueuse des différents éléments produits lors de la recherche (liens vers le site internet, les publications, DOI du set de données, etc.).

Recherche-création

Un flou existe dans le cadre de la recherche-création : où se situent les données, où se situent les résultats ? L'idée semble prévaloir que la *création* produite est un des résultats et que les données et les résultats « scientifiques » se situent au niveau de l'analyse du *processus* et des *enjeux* créatifs par une méthodologie rigoureuse.

Plusieurs personnes mentionnent que la recherche-création (recherche en art et en design, par l'art) n'a pas bonne réputation auprès des bailleurs de fonds, que « la recherche en art n'est pas disciplinée » et que la nécessité de définir les données de recherche, de planifier leur gestion et de les mettre en conformité avec des standards est un frein à la dimension créative de la recherche appliquée / création.

2.2 Aspects juridiques : propriété, droit d'auteur et protection des données

Les personnes interrogées ne se sont majoritairement pas posées la question de la propriété des données. Elles n'ont pas été informées que la Haute école avec qui l'investigateur·ice principal·e a une relation contractuelle est titulaire des droits de propriété intellectuelle des





données produites, au regard de l'article 15 de la [Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de suisse occidentale](#)⁴. Les droits d'auteur ne sont pas concernés par cet article.

Aucune disposition n'a été prise dans le cadre de projets impliquant plusieurs chercheurs et / ou plusieurs institutions ou entités (par exemple plusieurs HES, des universités romandes, des collectifs d'artistes, des bibliothèques, les archives de la RTS, etc.). La question du cadre légal qui s'applique, en particulier celui régissant la protection des données, se pose de manière aiguë dans les projets transcantonaux, par exemple quand les différentes antennes cantonales d'une même école sont impliquées (HEM-Genève site de Neuchâtel ; HEMU-Lausanne site de Fribourg et site de Sion).

L'accès à une assistance juridique (dans l'école, le groupe d'école, au niveau cantonal) ne va pas de soi, par exemple pour trancher la question de la propriété, celle du droit d'auteur, ou pour faire valider des contrats et des accords de consentement. La plupart des personnes interrogées se tourneraient vers des collègues, ou le département Ra&D de l'école pour trouver de l'aide juridique.

La question de la propriété des données se pose différemment selon que sont considérées les données préexistantes collectées (corpus d'œuvres, partitions, archives, bibliographie, etc.) et les données produites (œuvres, grilles d'observations, fiches de lecture, bases de (méta)données, entretiens, enregistrements audio, vidéo, photos, etc.). La notion de propriété renvoie autant à la propriété intellectuelle (droit d'auteur) qu'à la propriété privée au sens du code civil (possession du support physique sur lequel l'idée ou l'œuvre est exprimée).

Enfin, la complexité du droit d'auteur et de ses dérivés rend l'ouverture de données artistiques particulièrement délicate. Davide Fornari souligne par exemple :

*[Qu']une photographie peut avoir un droit de tiers, par exemple lorsqu'une collection publique la conserve sans l'avoir produite elle-même. Cela s'avère vite complexe car plusieurs niveaux se superposent : ceux de l'auteur-e [de la photo], ceux de l'entité qui possède la photo et ceux de la personne, voire de l'objet ou du paysage figurant sur l'œuvre. Les images de certains bâtiments, comme ceux de l'architecte Le Corbusier (1887-1965), sont protégées. Le problème prend encore une ampleur différente lorsque l'auteur-e est décédé*⁵.

Dans le cas d'enregistrements musicaux, il faut considérer les droits patrimoniaux du compositeur·ice, éventuellement ceux de l'auteur·e des paroles, ainsi que les droits voisins des interprètes, des éditeurs (labels), des producteurs, voire des diffuseurs radio / TV. Les personnes et entités concernées sont démultipliées dans le cas d'œuvres où musique et images sont dites « synchronisées » (films, clips, etc.).

Au sujet du droit d'auteur, les cas suivants ont été pointés (surtout DAV) :

⁴ « **1.** Les hautes écoles sont titulaires des droits de propriété intellectuelle portant sur toutes les créations intellectuelles ainsi que les résultats de recherches obtenus dans l'exercice de leurs fonctions par les personnes ayant une relation contractuelle de travail avec ces dernières. Les droits d'auteur ne sont pas concernés par cette disposition. **2.** Les hautes écoles sont titulaires des droits d'utilisation exclusifs des logiciels que des personnes ayant des rapports de travail avec elles créent dans l'exercice de leur fonction. Les hautes écoles peuvent convenir avec les ayants droits de se faire céder les droits d'auteur sur les autres catégories d'œuvres. **3.** Les hautes écoles assurent la protection et la valorisation des résultats de la recherche, notamment par des demandes de brevets et par leur exploitation commerciale directe ou l'octroi de licences. A défaut, dans un délai de 12 mois, les droits dont elles sont investies retournent aux personnes qui sont à l'origine des créations considérées. **4.** Une indemnité équitable est versée à l'auteur de l'invention si l'exploitation de celle-ci engendre des bénéfices. **5.** Les dispositions particulières prévues par les hautes écoles et les organes de financement de la recherche sont réservées. **6.** Les droits sur les biens immatériels résultant de collaborations font l'objet de contrats spécifiques ». Voir l'Art. 15 de la [Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de suisse occidentale](#), HES-SO, 2011, p.5.

⁵ « Le dilemme de l'accessibilité des données sensibles : trois questions à Davide Fornari », [Revue Hémisphères](#), n°26, décembre 2023.





- Les données sont des œuvres sous droit d'auteur (artiste, ayant droit, fondation).
- Des outils, des activités et des œuvres développées au sein de collectifs d'artistes indépendants peuvent-être utilisés dans des projets de recherche HES-SO.
- Les artistes-enseignant-es-chercheur-euses peuvent-être amenés à utiliser leurs œuvres – créées indépendamment de leur relation contractuelle avec une HES – dans leur projet de recherche HES.
- Utilisation des œuvres des autres membres de l'équipe de recherche. Les conditions de l'utilisation n'ont pas été définies au début du projet, ce qui engendre des complications « diplomatiques » et éthiques lors de la phase de valorisation.
- Des travaux d'étudiants peuvent-être impliqués dans des projets de recherche. Les conditions de leur utilisation doivent-être clarifiées. Il en va de même pour les données des doctorant·es (contrat avec d'autres institutions que la HES concernée, etc.).
- La complexité de la question des droits d'auteurs et tous leurs dérivés empêche de considérer les œuvres d'art comme des données ouvrables.
- une partie des données encodées pour comparer des versions d'une même œuvre ancienne sont issues d'une édition moderne de cette œuvre, sous droits (mise en page, notes critiques, etc.).

La recherche historique en archives relève souvent de la propriété privée et / ou de celle d'institutions (surtout MAS) :

- Recherche sur les archives d'un festival et des archives privées : tous les documents jugés intéressants ont été numérisés avec l'accord d'un ayant droit, puis les éléments non personnels déposés sur le site web du projet [le site n'est plus accessible quelques semaines après l'entretien]. Les numérisations sont volontairement faites de mauvaise qualité, pour aller plus rapidement et pour diminuer les risques de recours légaux.
- Les données sont des manuscrits dans le domaine public, mais la question des droits de propriété de la bibliothèque qui les conservent se pose⁶. Les données produites (code informatique) sont ouvertes sur GitHub.
- Les données proviennent des collections d'une bibliothèque et des archives audio-vidéo d'une radio et d'une télévision. La personne en charge du projet a dû s'occuper seule des droits d'accès et d'utilisation, sans recevoir de soutien.
- Les données proviennent des collections d'une bibliothèque, des archives d'une maison d'édition et d'archives privées. Aucun partage de données brutes n'est prévu dans le DMP initial de ce projet financé par le FNS.

Consentement

Dans le cadre de données recueillies lors d'entretiens, la majeure partie des chercheur·euses a demandé le consentement des personnes concernées oralement. Il est souligné à plusieurs

⁶ Il faut distinguer le *contenu* d'une œuvre qui est dans le domaine public et l'*objet physique* sur lequel des institutions et des privés peuvent faire valoir différents types de droits, notamment celui de propriété au sens du Code civil, article 641 : « Le propriétaire d'une chose a le droit d'en disposer librement, dans les limites de la loi » ; une de ces limites est par exemple le respect du droit d'auteur. Il existe actuellement un flou sur ce rapport entre propriété, conservation et droit d'auteur, en particulier dans le cas de reproductions numériques par des institutions de type GLAM (Galleries, Libraries, Archives, Museums).





reprises que l'acte de faire signer un accord de consentement pour l'utilisation et l'ouverture des données aux personnes concernées avant un entretien est un biais qui impacte la qualité des échanges et donc la qualité des données recueillies.

Un projet prévoit de créer une base de données contenant des informations personnelles relatives aux jurés et lauréats d'un prix national (nom, année, lieu de naissance, etc.). Ces données sont déjà librement accessibles sur certains sites internet, mais comme aucune licence explicite ne les accompagne, l'équipe du projet doit néanmoins solliciter l'accord de chacune des personnes pour les inclure dans la nouvelle base de données.

Données personnelles /sensibles

De nombreux entretiens sont réalisés dans les domaines artistiques (*DAV 3, 5, 8, MAS 2, 3, 7, 8*). Aucune volonté de les ouvrir au sens de l'ORD n'a été relevée, mais bien par le biais de publications.

- Les données sensibles (opinions politiques) exprimées dans les entretiens ont été enlevées pour la publication.
- Des archives personnelles ont été numérisées, dont de la correspondance privée ; ce qui semblait « non sensible » a été rendu accessible sur un site web avec l'accord d'un ayant droit.
- Des données personnelles ont été récoltées via des questionnaires anonymes en ligne sur la plateforme jotform.com (y compris des données sociologiques pour une éventuelle utilisation ultérieure : genre, âge, code postal, profession). Les participant·es aux entretiens qualitatifs ont été informé·es sur les démarches et objectifs et le seront à l'avenir sur les suites du projet. Les entretiens ne seront pas anonymisés.
- Les entretiens avec les élèves et les professeurs ont été filmés. Il est hors de question de les partager. Les transcriptions anonymisées et les grilles d'analyse pourraient être partagées.
- Un projet développe une interface d'exposition virtuelle. Les vidéos artistiques utilisées pour un affichage dans l'exposition sont sous droits d'auteur ; la question de leur anonymisation par floutage s'est posée.
- Les données brutes sont des centaines d'heures de captations vidéo de répétitions contenant des données sensibles (nudité, mauvaises performances). Il est très délicat de les ouvrir, y compris à cause de leur volume et de l'impact environnemental que représente leur maintien en libre accès sur des serveurs⁷ ; de plus, « qui voudra revoir les 40h de répétition alors qu'on a extrait les 15 minutes intéressantes nécessaires à l'étude ? ».
- Le format de l'entretien [enregistré] est bien plus adapté que celui de la rédaction pour faire parler des artistes-chercheurs sur leur vécu, saisir des enjeux pratiques, stimuler un retour réflexif sur leur art, leurs méthodes, pour donner des exemples visuels dans le cas d'entretiens filmés, etc. Il n'est pas question de les anonymiser dans le cadre du projet, c'est le métier des acteur·ices et performeur·euses de se montrer. Une partie des entretiens est disponible sur Vimeo, après qu'un consentement ait été sollicité.

⁷ L'infrastructure Huma-Num développe par exemple un service de stockage de volumineux sets de données « tièdes » ou « froides » (campagnes de numérisations, etc.), notamment sur des bandes magnétiques : [Huma-Num Box](#).





Certaines écoles ont pris des dispositions pour clarifier les droits de propriété intellectuelle des créations et des travaux d'étudiant·es ainsi que leur droit à l'image :

- Un accord de cession de droits de propriété intellectuelle est signé par les étudiant·es dès le début de leur cursus, afin que l'école puisse en disposer librement (œuvres, travaux de fin d'études).
- Une disposition du règlement d'étude concerne le droit à l'image (reprise du [règlement d'organisation de la HES-SO Genève, 2013](#), art.77³) : « La participation des étudiantes et des étudiants à des exercices ou des événements qui sont ouvertement enregistrés dans un but pédagogique, informatif ou de promotion constitue un consentement implicite ».

2.3 Gestion des données de recherche

Dans la plupart des cas, la gestion des données de recherche selon les bonnes pratiques n'est pas pensée et prise en compte dans les projets, du moins de manière explicite.

Typologie et formats des données numériques

La très grande majorité des formats utilisés sont ouverts, exceptés la suite MS-Office et des formats spécifiques à la création 3D.

- Documents textuels : PDF, TXT, DOCX, RTF, JSON, CSV, XLSX
 - Partitions : PDF, JPEG, TIFF, PNG, MIDI, XML, MusicXML, MEI, SVG, Verovio, Lilypond
 - Questionnaires : Texte, logiciel Jotform
- Images : RAW, TIFF, PNG, JPEG, PDF, PSD (Photoshop), RGB (adobe)
- 3D : INDD (InDesign), Asset 3D Unreal Engine, Apex Unity [souvent formats propriétaires]
- Audio : MP3, WAV, AAC
- Vidéo : MP4
- Mesure : microscopes, spectromètres, [sonomètres, capteurs de mouvement] ; Formats propriétaires (images, données numériques, graphiques), aisément convertibles en formats ouverts
- Code informatique, algorithmique : SLT (FinSafe Terminal Smartlet) ; JAVA ; Arduino ; [Python] ; HTML ; Markdown ; TXT.

Données (souvent) non-numériques⁸

- Artéfact : œuvre physique, instrument de musique, hardware, bobine de film, photo, carnet de note, manuscrit, partition (musicale / chorégraphique), correspondance, esquisse, archive, collection, musée, etc.

⁸ OpenAire, [How to Deal with Non-digital Data: The benefits of digitising data](#), 2020 ; National Archives of Australia, [Preservation digitization standards](#), 2022.





- Lieu / évènement : exposition, répétition, performance, spectacle, concert, cours, conférence, salle de classe, atelier, etc. [physique, limité dans le temps]⁹
- Entretiens : interview, [table ronde, focus group, séminaire, atelier pédagogique]
- Bibliographie : manuscrits, éditions.

Des formats spécifiques sont mentionnés lors des entretiens :

- Projet centré sur des formats non-ouverts (création 3D ; recherche focalisée sur un logiciel propriétaire).
- Projet centré sur l'utilisation d'une plateforme de création visuelle en ligne (version gratuite et payante).
- Des données de l'ordre de l'« insaisissable » ou du « non-exprimées » physiquement ou numériquement sont évoquées : expériences personnelles ; sensorielles ; pédagogiques (cours, atelier) ; humaines (échanges, discussions) ; idées (réflexions philosophiques) ; lieu.
- Le carnet personnel de notes et de dessins manuscrits est évoqué lors d'un entretien (doit-on le considérer comme une donnée ? le numériser ?).
- Les données brutes sont physiques : collections d'une bibliothèque, archives d'une maison d'édition et archives privées (ni le temps, ni les droits, ni l'argent pour créer des versions numériques / modélisations 3D de chaque artéfact).
- En design en particulier, les données peuvent entrer dans le champ de l'Open Hardware. Dans le cadre de l'étude d'une machine-outil, son « piratage » a permis de modifier son fonctionnement et de faire entrer le projet dans le champ de la recherche création. La machine spécifiquement utilisée est une composante essentielle du projet, de sa reproductibilité, du code informatique et des algorithmes qui ont été développés.
- Les données sont un corpus de textes théoriques et cinq espaces « d'expérience esthétique » sur lesquels cinq courtes vidéos (15-25 minutes) ont été réalisées et déposées sur Youtube. Ces « outputs » ont servi de matière réflexive (données) pour la suite du projet. Que partager sur un dépôt de données ? Cela pose aussi la question des projets visant à analyser des textes et du statut des bibliographies comme set de données.
- Les données textuelles (prise de notes, grille d'observations personnelles) ne veulent rien dire à l'état brut, « c'est le chaos, du bruit blanc » ; elles prennent du sens lorsqu'elles sont organisées, travaillées et présentées selon des propositions de l'équipe de recherche ; « cela n'a rien à voir avec un relevé de globule rouge, des cellules souches ou la composition d'un vaccin qui sont des données qui doivent être partagées ; avec nos données artistiques, il y a un fort risque d'obscurcir l'éclairage qu'on apporte par une surabondance ; il y a un besoin de sobriété, d'éthique, et de confiance envers les chercheur·euses ».

⁹ Le projet de recherche [Performance: Conservation, Materiality, Knowledge](#) (Hanna Barbara Hölling, HKB), investit la question de la conservation des œuvres d'art basées sur la performance, sans toutefois aborder l'angle de l'ORD ([page du projet](#) sur le site du FNS).





Stockage

La difficulté de trouver des solutions de stockage satisfaisantes et sécurisées est soulignée, en particulier dans le cadre de collaborations entre institutions et entre pays. De manière générale, les personnes qui ont fait une demande spécifique à leur HES ont bénéficié d'une solution de type serveur de l'école, K : Drive, ou espace Switch drive accru. Rares sont les cas où des arborescences avec des accès différenciés à des données personnelles et / ou sensibles ont été nécessaires et mises en place.

Les solutions de stockage suivantes sont mentionnées lors des entretiens, plusieurs d'entre-elles étant souvent combinées :

- Cloud / serveur personnel
- Dropbox
- One Drive
- Switch Drive
- Google Drive
- Google Docs
- Teams
- Serveurs de stockage et d'archivage de l'école
- Serveur Infomaniak mis en place et géré par l'équipe de recherche au nom de l'école
- Ordinateur personnel
- Ordinateur de l'école
- Ordinateur dédié au projet
- Ordinateurs d'autres membres du personnel de l'école (ingénieur, informaticien)
- Disque dur externe de l'école
- Disque dur externe personnel
- Carte SD
- Site web
- Base de données de production conçue pour le projet par une entreprise lausannoise
- Plateforme MIRO
- Plateforme HUMA-NUM
- Cahiers manuscrits, boîte e-mail

2.4 Partage et archivage des données

Plusieurs éléments compliquant les possibilités de partage des données ont été évoqués dans les rubriques précédentes : droit d'auteur, propriété privée, données non numériques, volume et sensibilité des données, etc. Une majorité des personnes interrogées ne voit pas d'autres obstacles au partage, si ce n'est le temps nécessaire au traitement des données pour l'ouverture et au très faible potentiel de réutilisation de données qualitatives en art, surtout lorsqu'elles sont déconnectées de leur contexte de production, sans médiation, autrement dit sans valorisation.





Nous avons identifié un dépôt de données dans le cadre d'un projet FNS (Zenodo / Github), un dépôt spontané de code informatique (Github), et deux dépôts dans le cadre de projets pilotes (Zenodo et Yareta). D'autres données ont été partagées, mais via les sites internet de valorisation des projets, sans que les notions relatives à l'ORD (sets de données, principes FAIR, pérennité, etc.) n'aient été considérées.

De manière générale, les problématiques et cas spécifiques suivants ont été discutés / identifiés :

- Coût et temps de travail (ressources humaines, financement ad hoc).
- Connaissance limitée des dépôts de données ; GhitHub, Zenodo et Olos sont mentionnés. Ce sont en général des plateformes d'Open Access qui sont évoquées lors des entretiens, comme Cairns ou Academia.
- Nécessité de trouver un compromis entre archivage à long terme et valorisation.
- Impossibilité d'archiver d'autres outputs que du texte sur ArODES.
- Besoin d'archiver du code informatique qui puisse être modifié et affiché de manière dynamique.
- Obsolescence tôt ou tard des matériaux / formats [même si ouverts] déposés.
- Pour être pérennisé, le contenu d'un site web créé dans le cadre du projet de recherche sera archivé sur le site de la HES (toujours accessible, mais plus modifiable).
- Les questions des droits (auteur, propriété privée) sont trop compliquées à gérer pour le partage.
- La base de données développée est appelée à vivre et être enrichie sur le long terme [il faudrait régulièrement déposer des versions mises à jour du set de données s'il était archivé sur un dépôt de données].
- Le partage des données en cours de projet avec l'équipe se fait au cas par cas, la personne responsable donnant l'accès aux données brutes à qui en a besoin. Le projet implique un très grand nombre de volontaires et de chercheur·euses.

Métadonnées et accès aux données¹⁰

Il existe peu de standards de métadonnées pour les humanités et les arts¹¹. Le [Dublin Core](#), polyvalent, est généralement recommandé, ou le [VRA Core](#) pour les œuvres visuelles. Les ontologies et vocabulaires contrôlés pour les domaines artistiques sont plus nombreux, par exemple : wikidata : [Music](#) ; [Visual arts](#) ; [Performing arts](#) ; [Doremus](#) ; [Getty Vocabularies](#). Le [README File](#) est un document important pour fournir davantage de métadonnées ; il accompagne tout set de données afin d'en documenter la provenance, les méthodes de collecte, l'organisation, ou les conditions d'utilisation, etc.

- Une bonne indexation / documentation des données est importante [métadonnées] ; les données très volumineuses et offrant un faible potentiel de réutilisation pourraient être archivées sur un disque dur dans la HES et partagées au cas par cas.

¹⁰ Les standards et ontologies de métadonnées n'ont pas été abordés lors des entretiens.

¹¹ Sofia, Martynovich, "Toward an extended metadata standard for digital art", *Journal of Documentation*, Vol. 80/2, 2024, p. 469-486, <https://doi.org/10.1108/JD-07-2023-0126>.





2.5 Réutilisation des données

La réutilisation de sets de données archivés sur des dépôts FAIR n'est pas encore une pratique existante, à l'exception du code informatique sur GitHub. Une seule réutilisation d'un set déposé sur Zenodo a été identifiée, conjointement à d'autres corpus textuels accessibles librement sur internet, dans le but de nourrir une IA générative.

Des bases de données en ligne et des plateformes relevant des humanités numériques sont en revanche souvent mobilisées (collections digitales de musées, bibliothèques, archives, médias, etc.).

Une grande majorité des personnes interrogées considèrent que le potentiel de réutilisation des données produites dans le cadre de leurs projets est infime (trop dépendante du contexte de production dans le cas de données qualitatives).

- Pour une meilleure probabilité et facilité de réutilisation, il faut s'assurer que les noms de fichiers soient compréhensibles par des gens qui n'ont pas participé à l'étude.
- Un des grands impensés des données, c'est qu'elles servent surtout les domaines privés et les intelligences artificielles de grands groupes.

III. BESOINS ET SOLUTIONS

Les personnes interrogées souhaitent pour la plupart un encadrement et une assistance en termes de ressources humaines, financières, de formation et de guides clairs et efficaces.

- Guidelines et guides, tutoriels et modèles par domaines.
- Templates juridiques : accords de consentement pour la collecte, l'utilisation et l'archivage des données (institutions, privés, étudiant·es, collègues) ; contrats précisant la titularité des données produites, la gestion du droit d'auteur et des licences.
- Ressources humaines, helpdesk, bibliothèques.
- Formations.
- Intermédiaire entre archivage et valorisation, besoin d'une alternative plus pérenne que la création de sites web indépendants dans le cadre de projets isolés.
- Il faut une médiation pour les contenus artistiques ; ça ne peut pas être qu'un dossier .zip déconnecté du contexte narratif de création des données.
- Les besoins et problématiques de la HE-Arc CR (Conservation-restauration) ne sont pas les mêmes que ceux des autres écoles d'Art de la HES-SO. La recherche à la HE-Arc-CR se rapproche plus des méthodes des sciences naturelles ; les données ne posent pas de problème de définition, de droit d'auteur, de sensibilité ou de confidentialité. Suite à la cyber attaque de 2022, la HE-Arc a mis en place un protocole de stockage, de backup, puis d'archivage des projets et des données de recherche, ainsi qu'une arborescence standardisée. La responsable du service juridique de la He-Arc est sollicitée pour les accords entre institutions. La communauté de recherche de l'école s'est fédérée autour de l'appel à projet ORD 2021.
- Clarifier la question de la propriété des données des doctorant·es, qui en produisent beaucoup dans le cadre de projets de recherche, mais qui ne sont pas forcément soumis·es au même régime contractuel que les employé·es de la HES (partenariat avec des universités, etc.).





- Prise en compte des enjeux environnementaux et de durabilité, en particulier lors que des sets de données très volumineux sont considérés.
- Mettre à disposition du personnel spécialisé dans la gestion des données et leur ouverture (gestion, juridique, opérationnel) permet de décharger les responsables des projets en fin de recherche, une fois que le set de données est prêt et avant que l'équipe ne se disloque. Cela peut garantir une plus grande efficacité, un gain de temps et des économies budgétaires ; compte tenu des salaires et des statuts, un dépôt de données effectué par un·e responsable souvent issu·e du corps professoral coûte plus cher que s'il est effectué par une personne relevant du corps intermédiaire ou technique dont les compétences sont mutualisées au sein d'une école, d'un institut, ou d'un domaine.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les données de recherche en arts et les modalités de leur ouverture doivent encore être définies et standardisées au niveau international pour que des recommandations fondées sur des bonnes pratiques partagées à large échelle puissent être formulées. En outre, chaque projet appelle des définitions, des considérations et des processus spécifiques. Une approche rationnelle de la gestion des données est un préalable indispensable pour ensuite définir leur partage, de manière pragmatique et argumentée. Des outils et des infrastructures de recherche¹² sont en cours de développement pour encadrer l'ORD. Les pages internet [Open Research Data](#) de la HES-SO proposent des ressources et des formations.

4.1 Gestion des données et DMP

Une sensibilisation renforcée sur les bonnes pratiques de la gestion des données de recherche au début de chaque projet permettrait de définir et clarifier de nombreux aspects (juridiques, méthodologiques, stockage, protection, types de données, titularité, rôles spécifiques des membres de l'équipe dans la gestion des données, archivage, etc.), de fluidifier les processus de travail et d'anticiper une potentielle ouverture dans les meilleures conditions. En ce sens, le Data Management Plan (DMP) peut être un outil précieux. C'est un document de référence évolutif permettant de coordonner la gestion des données au sein des projets de recherche. Les questions qu'il pose sont en outre susceptibles d'ouvrir de nouveaux axes d'investigation sur l'objet étudié et d'alimenter la réflexion sur les spécificités des données dans les domaines artistiques, selon l'approche « bottom-up » privilégiée par exemple par swissuniversities.

De manière générale, les personnes interrogées qui ont rédigé un DMP ont souligné son utilité, mais aussi sa dimension administrative et la nécessité d'être accompagné par une personne compétente dans cette démarche. Ce dernier point est en effet important, afin que le DMP ne soit pas vécu comme une charge supplémentaire, mais comme une opportunité de formation sur les bonnes pratiques de la gestion des données de recherche et ses enjeux. En outre, les stratégies mises en place à travers la rédaction d'un premier DMP, relatives par exemple au stockage ou aux aspects légaux, peuvent être réutilisées pour des futurs projets.

¹² Par exemple [DARIAH](#) (Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities) et son volet suisse, [DARIAH-CH](#). Sont également en cours de développement la [Swiss Art Research Infrastructure](#) et son volet [Open Research Data Environments for the Arts \(ORDEA\)](#) : « Le projet Open Research Data Environments for the Arts (ORDEA), financé par swissuniversities, a été lancé par l'Université de Zurich (Swiss Art Research Infrastructure, SARI), l'ETH Zurich (gta Institute), l'Université de Bâle (DHLab) et l'Université de Berne (Digital Humanities) (2022-2024). Les partenaires impliqués visent à créer des environnements qui simplifient et rationalisent la production, la publication et la réutilisation des données de recherche et de conservation dans le domaine de l'histoire de l'art et d'autres disciplines connexes » (traduit avec DeepL).





- Exemples de DMP de l'[EDHEA](#) et de la [ZHdK](#), tous deux basés sur le DMP du [FNS](#).
- Guides de DMP orientés recherche-création : [Portage network](#) (2021) ; [Emily Carr University of Art + Design](#) (2024) ; [McMaster University](#) (2024).

4.2 Aspects juridiques¹³

Aborder les questions liées au droit d'auteur et à la protection des données personnelles *aussi tôt que possible*¹⁴ permet de préciser si et de quelle manière les données pourront être collectées, utilisées pour la recherche et éventuellement partagées. Des accords *écrits* sont fortement recommandés pour clarifier ces modalités. Si les données « brutes » ne peuvent pas être partagées pour des raisons légales ou éthiques, elles peuvent toutefois être documentées par des métadonnées. Les données « dérivées » et inédites (par exemple des grilles d'observations ou des transcriptions) qui ont été produites par l'équipe de recherche et qui ont sous-tendu l'analyse devraient être partagées sous licence CC pour permettre leur réutilisation et garantir la transparence de la méthode et des résultats afin que ces derniers, si besoin, puissent être vérifiés.

- Les Hautes écoles sont encouragées à statuer sur la question de la titularité des données produites en leur sein par des personnes liées contractuellement. La communication sur cet aspect devrait être renforcée.
- Des accords écrits sur l'utilisation des œuvres (créées hors du cadre contractuel avec la HES) des différents membres des équipes de recherche devraient être rédigés en amont des projets.
- Utiliser des accords de consentements écrits pour la collecte, l'utilisation et l'ouverture des données.
- Quel que soit le contenu partagé, il est recommandé d'y appliquer une licence claire pour préciser aux futur-es utilisateur-ices de quelle manière l'utiliser.

Différents outils peuvent être mobilisés :

- Les grands principes juridiques et recommandations de la HES-SO sur l'ouverture des données de la recherche sont documentés dans [ce guide](#).
- Un modèle de formulaire de consentement HES-SO, adaptable aux besoins des projets, est disponible [via ce lien](#).
- Un modèle d'accord entre chercheur·euse et institution culturelle pour l'utilisation des données est disponible [via ce lien](#).
- L'outil [Creative Commons Licence Chooser](#).
- Le [Competence Center in Digital Law](#) (SUPSI, Université de Neuchâtel) met un outil sous forme d'arbre décisionnel à disposition ([DMLawTool](#)), permettant de clarifier les procédures pour l'utilisation, le partage et la protection des données.

¹³ La HES-SO participe actuellement au projet swissuniversities de soutien à la recherche pour les questions légales en matière de protection des données.

¹⁴ Chiara Somajni, Erzsébet Tóth-Czifra, Chiara Barbieri and Iolanda Pensa, [Open Science for Arts, Design and Music](#),(2.4.2. Recommendations), SUPSI, 2024.





4.3 Données préexistantes / non numériques

Si des données réutilisées pour l'étude sont déjà accessibles en ligne (collections numériques de musées, archive.org, etc.)¹⁵, ou dans des bibliothèques, elles peuvent être référencées dans une « Déclaration de disponibilité des données » (Data Availability Statement)¹⁶. Ce document – qui peut-être une section de la bibliographie – décrit où et comment ces données peuvent être consultées et utilisées. Open Research Europe a publié des « [Lignes directrices sur les données ouvertes et les documents sources accessibles](#) ». Des éditeurs écoles et des scientifiques proposent des exemples de Data Availability Statement, comme l'[ETHZ](#), [Wiley](#), [Taylor & Francis](#), ou [Oxford Academic](#).

Chaque équipe de recherche devrait se questionner la pertinence ainsi que sur les bénéfices pour la communauté scientifique et la société de créer des version numériques des données physiques étudiées, par exemple dans le cas d'objets uniques ou de documents rares.

4.5 Stockage et sécurité des données

En collaboration avec le service informatique, une solution « clé en main » standardisée pourrait être proposée pour le stockage, le backup, la sécurisation et le partage des données entre les membres de l'équipe de recherche. Une arborescence type comme [celle-ci](#) pourrait-être incluse. Le niveau « 0 » de l'arborescence pourrait contenir une boîte à outils, avec par exemple un guide de la gestion des données de recherche ([exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)), les bonnes pratiques du [nommage de fichiers](#), ou encore des [recommandations juridiques](#). Il est recommandé aux chercheur·euses de prendre contact avec le service informatique de leur Haute école ou du groupe d'écoles pour développer les solutions informatiques les plus adaptées aux bonnes pratiques de la gestion des données (stockage, archivage, hébergement institutionnel de site internet, etc.).

4.6 Les formats propriétaires

Des logiciels commerciaux et des formats propriétaires sont souvent utilisés pour effectuer des mesures avec des instruments ou pour la création 3D, musicale, etc. Les principes FAIR recommandent d'utiliser des formats ouverts pour une meilleure interopérabilité et un plus grand potentiel de réutilisation. Ce passage d'un format à un autre induit toutefois une réduction des fonctionnalités des fichiers originaux. Une bonne pratique serait de faire cohabiter les deux types de formats dans un même set de données¹⁷.

¹⁵ Le mouvement [Open GLAM](#) (Galleries, Libraries, Archives, Museums) encourage l'accès et l'utilisation de données numériques ouvertes au sein des institutions culturelles. « GLAMs [...] are cultural institutions that collect and maintain cultural heritage materials in the public interest and are a primary resource of open digital content. "Open access" is the expression commonly used to describe the open policies of institutions and the type of content shared by GLAMs include: works in the public domain, works under copyright whose authors' gave permission to share, works of which GLAMs' own the copyright, and metadata produced by GLAMs ». Chiara Somajni, Erzsébet Tóth-Czifra, Chiara Barbieri and Iolanda Pensa, [Open Science for Arts, Design and Music](#), (3.3. Collaboration with GLAMs), SUPSI, 2024.

¹⁶ Les guidelines préliminaires du projet *Open Science for Arts, Design and Music* (OS-ADM) recommandent également d'utiliser ce type de document pour référencer les données réutilisées et celles qui ne pourraient pas être rendues numériques : « For data that you have reused, provide a data availability statement that indicates where the data is located and how it can be accessed. The same applies for data that you have accessed but which you will not be sharing in a repository, like materials from an archival collection. Include this information in your reference list ». *Ibidem*, (2.4.1. d. Data sharing and reuse).

¹⁷ *Ibidem*, (4.3. Use open formats).





4.7 Dépôts de données

Actuellement, peu de dépôts de données offrent des solutions satisfaisantes entre archivage à long terme, valorisation du contenu, respect des principes FAIR et des spécificités disciplinaires. La plateforme re3data.org est un inventaire de dépôts de données permettant d'identifier des dépôts adéquats. Dans le cadre des projets de recherche en art, nous recommandons de considérer en priorité les solutions suivantes :

- Au niveau international, l'[Open Science Framework](#) (OSF) offre une infrastructure de recherche digitale gratuite permettant de gérer un projet et les différentes phases du cycle de vie des données jusqu'à leur partage selon les principes FAIR.
- Basé en Suisse, le dépôt généraliste du CERN [Zenodo](#) est l'un des plus utilisés pour archiver des matériaux issus de la recherche. Des communautés institutionnelles (école, groupe d'écoles, domaine, institut de recherche) peuvent être créées afin d'établir par exemple des flux de travail, une validation qualité par un·e curateur·ice des données et d'accroître la visibilité des dépôts.
- La plateforme disciplinaire [DaSCH](#) (Swiss National Data and Service Center for the Humanities), est une solution intéressante pour les personnes souhaitant archiver et valoriser leur matériel de recherche. Le DaSCH répond aux principes FAIR et bénéficie du soutien du FNS. A la frontière entre un dépôt de données et une base de données numériques, le DaSCH propose une interface de visualisation et de navigation au sein des données, ainsi qu'un environnement de travail pour les équipes de recherche ([DSP](#) : DaSCH Service Platform). Chaque donnée déposée doit être documentée par des métadonnées, ce qui enrichit le volet « valorisation », mais augmente la charge de travail pour l'équipe de recherche. En outre, il est attendu que l'ensemble des données d'un projet soit déposé, en particulier des données numérisées (images, archives, manuscrits, imprimés, vidéos, etc.). Il est conseillé de contacter le DaSCH aussi tôt que possible dans l'élaboration d'un projet de recherche ([compte-rendu](#) sur les spécificités du DaSCH).
- La plateforme [SwissUbase](#) est spécialisée dans les données issues des sciences sociales et de la linguistique.
- Les dépôts [Olos](#) (Suisse) et [Yareta](#) (Genève) fonctionnent avec des interfaces similaires et peuvent également être considérés dans le cas d'archivage et de partage de données de recherche.
- D'autres solutions d'archivages pour les humanités et les arts, comme Wikimedia Commons, sont listées au [point 3.1 des lignes directrices](#) du projet *Open Science for Arts, Design and Music*.

*
**

La volonté de partager est forte chez les chercheurs des domaines artistiques de la HES-SO, mais la définition claire de ce qui peut et doit être mis à disposition de la communauté scientifique et du public ainsi que les conditions de l'ouverture des données qualitatives doivent encore faire l'objet d'un consensus et de bonnes pratiques partagées sur les plans nationaux et internationaux.

Parmi les enjeux saillants dans les domaines artistiques, celui du droit d'auteur est d'une importance capitale et se pose de manière aiguë dès lors que des données préexistantes (œuvres) sans licence ouverte explicite sont collectées et étudiées. D'autre part, la prise en compte des choix opérés par les chercheur·euses sur les données qui peuvent être ouvertes est nécessaire, notamment lorsque la décontextualisation empêche leur interprétation et donc





leur réutilisation (carnet de terrain, notes, etc.). Il peut également s'avérer utile de considérer la notion de « données intermédiaires », permettant par exemple d'opérer un tri (documenté) et de partager une sélection pertinente des données brutes initialement collectées ou produites, compte tenu des objectifs et des méthodologies de chaque projet.

Une question sous-jacente concerne les outils actuellement à disposition pour préserver de manière efficace et adaptée les matériaux issus de la recherche sur l'art et part l'art. En effet, l'hétérogénéité de ces matériaux a été pointée à de nombreuses reprises et il s'avère souvent difficile, voire impossible, de réunir les données au sein d'un set et sous une licence ouverte unique.

Plus important peut-être, la nature même des données multimédias en art appelle, comme les œuvres, à ce qu'elles soient vues et / ou entendues. Des solutions hybrides sont à souhaiter, permettant non seulement d'archiver les données selon les principes FAIR, mais offrant également une interface de visualisation et d'interaction, ainsi qu'une part de médiation contextuelle. En outre, la dimension « bottom-up » de plateformes comme Wikimedia Commons est à considérer, où l'ouverture et le partage des données sont une occasion de collaborer et d'enrichir un patrimoine commun de manière participative, dynamique et non figée (« open-ended outputs »).

L'ORD et les bonnes pratiques en matière de gestion des données de recherche sont de nouveaux paradigmes que chacune et chacun est amené·e à intégrer dans ses pratiques de recherche. La communication dans et entre les communautés de recherche, entre les pionnier·ères et les infrastructures, se révèle être un atout essentiel pour coordonner les approches et les efforts, identifier les spécificités disciplinaires et proposer des solutions flexibles pour faciliter l'adoption de l'ORD et en tirer le meilleur profit.

Le data steward remercie les personnes qui se sont investies avec enthousiasme lors des riches entretiens qui font l'objet du présent rapport.





ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE

Pour définir le groupe de questions A ou B : avez-vous déjà déposé vos données sur un data repository (dépôt de données de recherche) ?

Si non, veuillez vous reporter au groupe A (aucune ou peu d'expérience ORD)

Si oui, veuillez vous reporter au groupe B (expérience ORD)

QUESTIONS GROUPE A

I. Description du projet

1. Pouvez-vous décrire brièvement votre projet de recherche et son objectif principal ?
2. Dans quel type/approche de recherche, ce projet s'inscrit-il (recherche appliquée, recherche-crédation) ?

II. Données de recherche

3. Dans le cadre de votre projet actuel ou récemment terminé, quel(s) type(s) de données avez-vous collecté et/ou produit ?
4. Pourriez-vous préciser les formats de fichiers que vous utilisez ?
5. A qui appartiennent ces données selon vous ?
6. Ces données sont-elles à caractère confidentiel (personnelle, sensible, etc.)? Si oui, avez-vous eu recours à un soutien particulier pour gérer/traiter ces données ?
7. Connaissez-vous l'identité de la personne en charge des questions juridiques de votre institution ?
8. Avez-vous reçu des recommandations de votre institution concernant la sécurité des données de recherche au début de votre projet (sauvegarde, stockage, etc.) ?
9. Où stockez-vous vos données de recherche pendant le projet ?

III. ORD

10. Avez-vous déjà entendu parler du terme "Open Research Data" (ORD)?
11. Quelle est la différence selon vous entre ORD et gestion des données de recherche ?
12. Recevez-vous des informations ou un soutien particulier en matière d'ORD dans votre institution ?
13. Connaissez-vous le DMP ? Si oui, avez-vous rédigé un DMP dans le cadre de votre projet ?
14. Connaissez-vous des dépôts de données ? Si oui, veuillez préciser le(s)quel(s).
15. Avez-vous déjà consulté des sets de données sur des dépôts ?
16. Connaissez-vous les principes FAIR ?
17. Si vous deviez partager vos données sur un dépôt FAIR, quels seraient selon vous, les principaux obstacles ?
18. De quels types de services ou soutiens auriez-vous besoin concernant la gestion de vos données de recherche ?

QUESTIONS GROUPE B

I. Description du projet

1. Pouvez-vous décrire brièvement votre projet de recherche et son objectif principal ?
2. Dans quel type/approche de recherche, ce projet s'inscrit-il (recherche appliquée, recherche-crédation) ?

II. Données de recherche

3. Dans le cadre de votre projet actuel ou récemment terminé, quel(s) type(s) de données avez-vous collecté et/ou produit ?
4. Pourriez-vous préciser les formats de fichiers que vous utilisez ?
5. A qui appartiennent ces données selon vous ?
6. Ces données sont-elles à caractère confidentiel (personnelle, sensible, etc.)? Si oui, avez-vous eu recours à un soutien particulier pour gérer/traiter ces données ?
7. Connaissez-vous l'identité de la personne en charge des questions juridiques de votre institution ?





8. Avez-vous reçu des recommandations de votre institution concernant la sécurité des données de recherche au début de votre projet (sauvegarde, stockage, etc.) ?
9. Où stockez-vous vos données de recherche pendant le projet ?

III. ORD

10. Avez-vous rédigé un DMP dans le cadre de votre projet ? Si oui, veuillez préciser le contexte
11. Avez-vous consulté et/ou eu réutilisé des sets de données? Si oui, quel dépôt de données avez-vous consulté ?
12. De manière générale, avez-vous bénéficié d'une assistance pour gérer vos données de recherche ?
13. Où avez-vous déposé vos données ?
14. De quels types de services ou soutiens auriez-vous besoin concernant la gestion de vos données de recherche ?

